

Séance du Conseil général du 23 novembre 2020

8. Approbation de la modification du règlement sur la taxe immobilière

Rapport du Conseil communal

Le [règlement actuel](#), édicté par Bévilard, date de 2006 et a été repris lors de la fusion des communes de Bévilard, Malleray et Pontenet. Il est repris et adapté à la ligne graphique de Valbirse.

Le contenu n'est pas modifié et le règlement-type du canton est inchangé depuis 2001.

Le Conseil communal recommande donc aux membres du Conseil général d'approuver cette modification mineure.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Le Secrétaire communal

Jufer Jacques-Henri

Lenweiter Thierry